

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Cœur du Var

ENTRE

La Communauté de communes Cœur du Var,

Représenté par son Président, Yannick SIMON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,
Ci-après désigné par la CCCV,

ET

L'État,

Représenté par Evence RICHARD,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Cœur du Var autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comportera un portrait de territoire, basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'Etat. Il pourra être complété, le cas échéant, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il sera annexé au présent contrat et traitera a minima les thématiques suivantes : mobilité, énergie et climat, traitement des déchets et économie circulaire, agriculture et alimentation locale, action en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, et eau et assainissement. Cet état des lieux comportera des objectifs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

Le CRTE sera modifié en cas de nécessité par voie d'avenant.

1.1. Articulation des contrats sur le territoire

A ce jour aucune confirmation n'a été reçue quant au dossier ayant été retenu ou non au titre du contrat d'avenir

LES 14 ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL DEPUIS 2018

2 contrats signés avec la Région 2017/2019 et 2020/2022 regroupant des actions suivantes :

- Varcopole
- Requalification des ZAE intercommunales
- Aménagement du centre de loisirs
- Création d'un complexe aquatique
- Création d'un office du tourisme intercommunal
- Création DECAUVILLE, liaison sentier rando structurante
- Création d'une ressourcerie intercommunale
- Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux + production PV
- *Création d'un pôle d'échanges multimodal au Cannet*
- Création du « hub » - essaimage du dispositif de coworking sur le territoire
- *Création d'un pôle culturel à Carnoules*
- Réaménagement de la base de loisirs du circuit
- Rénovation des cœurs de village
- Favoriser la performance énergétique de l'habitat et des bâtiments publics

LES 8 ACTIONS DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT CCCV

Le contrat de transition écologique du massif des Maures 2020-2026, signé en 2020 par les communautés de communes Cœur du Var, Méditerranée Porte des Maures, Golfe de St Tropez, est porté par le syndicat mixte du massif des Maures. Il s'articule autour de 5 axes :

- Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique ;
- Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage ;
- Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif ;
- Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable ;
- Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le Massif.

Cibles : opérations structurantes à l'échelle du Massif et concourant directement à la transition écologique de cet espace

Les actions :

- L'exploitation forestière durable et la facilitation de la mobilisation du bois
- La valorisation et le développement de l'exploitation du liège
- La valorisation et la dynamisation de la filière castanéicole
- La valorisation et la dynamisation du bois énergie
- La gestion patrimoniale et la pérennisation des ressources en eau du massif (projet REUT Gonfaron)
- La mise en place d'un programme pilote agroforestier structurant
- La valorisation des déchets verts en circuit court à destination des agriculteurs locaux
- La réalisation d'un schéma d'accueil du tourisme durable sur le massif

De manière transversale, le besoin en animation/ingénierie a été souligné et un appui demandé

LA CONVENTION TERRITORIALE GENERALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Convention territoriale globale signée entre la Caf et la Communauté de Communes pour la période 2019-2021, alignées sur la fin des CEJ de toutes les communes du territoire.
- Cette convention a pour objet : d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, de définir les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart de l'offre et du besoin, d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle.
- L'ensemble de la population de la CCCV est couvert par cette convention.
- La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et l'intercommunalité.
- Cette démarche partenariale renouvelée permet : une approche transversale du service aux familles, une approche globale de l'accompagnement des personnes et une simplification par un décloisonnement des politiques.

Les orientations 2019-2021 :

Orientation 1 : La parentalité et la Petite Enfance

- Développer l'interconnaissance des acteurs du territoire

1.2. Présentation du territoire signataire

1.2.1. Le portrait socio-économique du territoire

La Communauté de communes de Cœur du Var bénéficie d'une situation centrale, au cœur du département du Var et de la Région. Ce territoire de Basse Provence, traversé par le Sillon permien, intègre à l'ouest trois communes de la vallée de l'Issole et est délimité au Sud par le Massif des Maures. La communauté est composée de 11 communes¹ qui rassemblent près de 43 239 habitants (en 2017).

La population de la Communauté de communes a doublé depuis 30 ans et continue de croître : + 1,3% par an entre 2012 et 2017 contre 0,4% en Provence Alpes-Côte d'Azur. L'origine de cet accroissement résulte d'un apport de population extérieure au territoire observé (solde migratoire de +1,2% entre 2012 et 2017). Cet apport tire sa source d'un processus de périurbanisation (qui dans ce territoire remonte aux années 80) et qui se caractérise comme souvent par une bonne accessibilité du foncier et une superficie habitable plus importante. La demande des ménages ainsi que la proximité avec d'importants bassins d'emploi explique alors ce mouvement de population. Il s'agit particulièrement des 20-39 ans dont la part diminue à l'échelle de la région (-0.41%) et augmente sur Cœur du Var de 1,19%. En dehors du pôle intercommunal Le Luc/Le Cannet, le déficit en emplois des communes par rapport aux nombres d'actifs qui y vivent est un marqueur évident et classique d'une vocation périurbaine essentiellement résidentielle.

Ce développement démographique, qui va de pair avec une croissance forte de l'emploi, notamment présentiel, est étroitement lié à sa localisation, mise en valeur par une très bonne accessibilité. Cœur du Var est traversé par des axes de communications multimodaux (principalement routiers et ferrés) qui structurent le territoire : l'A8 (Espagne/Italie/Vallée du Rhône) et l'A57 (Toulon/le Cannet des Maures), les routes départementales DN7 et D97, toutes deux anciennes routes nationales. Le territoire bénéficie également de deux gares (Le Cannet et Carnoules) et trois haltes ferroviaires (Gonfaron, Puget-Ville et Pignans). Localisation et axes de transports vont donc entraîner de facto de fortes interactions avec les territoires voisins.

La situation et l'accessibilité de Cœur du Var placent le territoire sous l'influence des métropoles (au cœur des chemins autoroutiers et ferrés reliant Aix, Marseille, Nice et Toulon), des grandes villes et des pôles attractifs varois (Toulon, Draguignan, Brignoles, Fréjus-St Raphaël et le Golfe de Saint Tropez).

De nombreuses entreprises, locales et nationales, privilégient ce territoire afin d'installer leurs activités liées aux flux de marchandise. Les flux générés par ces activités s'ajoutent aux flux de transit « subis », traversant le territoire par les axes autoroutiers (A8 et A57) afin de rejoindre d'autres localités.

En dehors de ce moteur localisation / accessibilité, ce territoire est doté d'autres éléments qui contribuent à l'assise économique locale, dans des registres très différents notamment l'École de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT) qui accueille plus d'un millier d'emplois, l'abbaye du Thoronet, une des trois abbayes cisterciennes de Provence avec Sénanque et Silvacane, réceptacle d'un tourisme patrimonial et culturel, le village des tortues à Carnoules, centre de recherche et de sauvegarde de la tortue d'Hermann animal emblématique des Maures ...

Enfin, tant le paysage que l'économie sont marqués par la présence agricole, essentiellement viticole, dans le sillon permien et sur les collines de l'Issole. Y règnent de grands domaines de Côtes de Provence (développant parfois un œnotourisme de grande renommée comme la Commanderie de Peyrassol) qui cohabitent avec des exploitations plus modestes.

Les interactions avec les autres territoires marquent l'économie de Cœur du Var à différents niveaux (évasion commerciale, zones d'emplois, équipements de niveau intermédiaire et supérieur...). Face à ces constats, le SCoT de Cœur du Var approuvé en 2016 donnait les grandes lignes dont les élus se sont dotés pour faire évoluer la donne du développement économique local.

- Renforcement de l'attractivité du territoire à une échelle plus large, en mettant en place une stratégie lisible tournée vers l'avenir dont le socle serait la formation, recherche et développement et qui prendrait corps notamment sur les projets de parcs d'activités intercommunaux dont le fer de lance est le projet Varecopole.

¹ Puget-Ville, Carnoules, Pignans, Gonfaron, Les Mayons, Besse-sur-Issole, Flassans-sur-Issole, Cabasse, Le Luc-en-Provence, le Cannet-des-Maures, le Thoronet.

pour le développement durable du territoire, au regard des critères paysagers et environnementaux mis en œuvre dans le projet d'aménagement.

1.2.2. Le portrait environnemental du territoire

Ces éléments sont issus de l'état initial de l'environnement réalisé par l'audat.var dans le cadre du PCAET en cours de Cœur du Var, et d'une étude menée en interne en 2020.

Changement climatique et énergies

	Etat initial		Tendances d'évolution	
Climat	-	Un climat marqué par de fortes périodes d'ensoleillement et des inondations violentes	↘	Des répercussions prévisibles du réchauffement climatique sur la santé des habitants, la ressource en eau, les risques (incendie, inondation), l'énergie (climatisation), la pollution de l'air (ozone), l'agriculture et la biodiversité
	-	Une forte dépendance énergétique extérieure	↗	Diminution de la consommation énergétique et augmentation de la production d'énergies renouvelables
Energie	+	Un climat valorisable pour la production d'énergie solaire	↗	Fort potentiel de production d'énergies renouvelables, en particulier pour le solaire photovoltaïque et la récupération de chaleur
	-	Importance de l'usage de la voiture individuelle et du parc de logements anciens énergivores	↗	Rénovation énergétique progressive du parc de logements anciens et report modal de la voiture particulière vers les modes actifs et les transports en commun, notamment pour les déplacements domicile-travail au sein d'une même commune

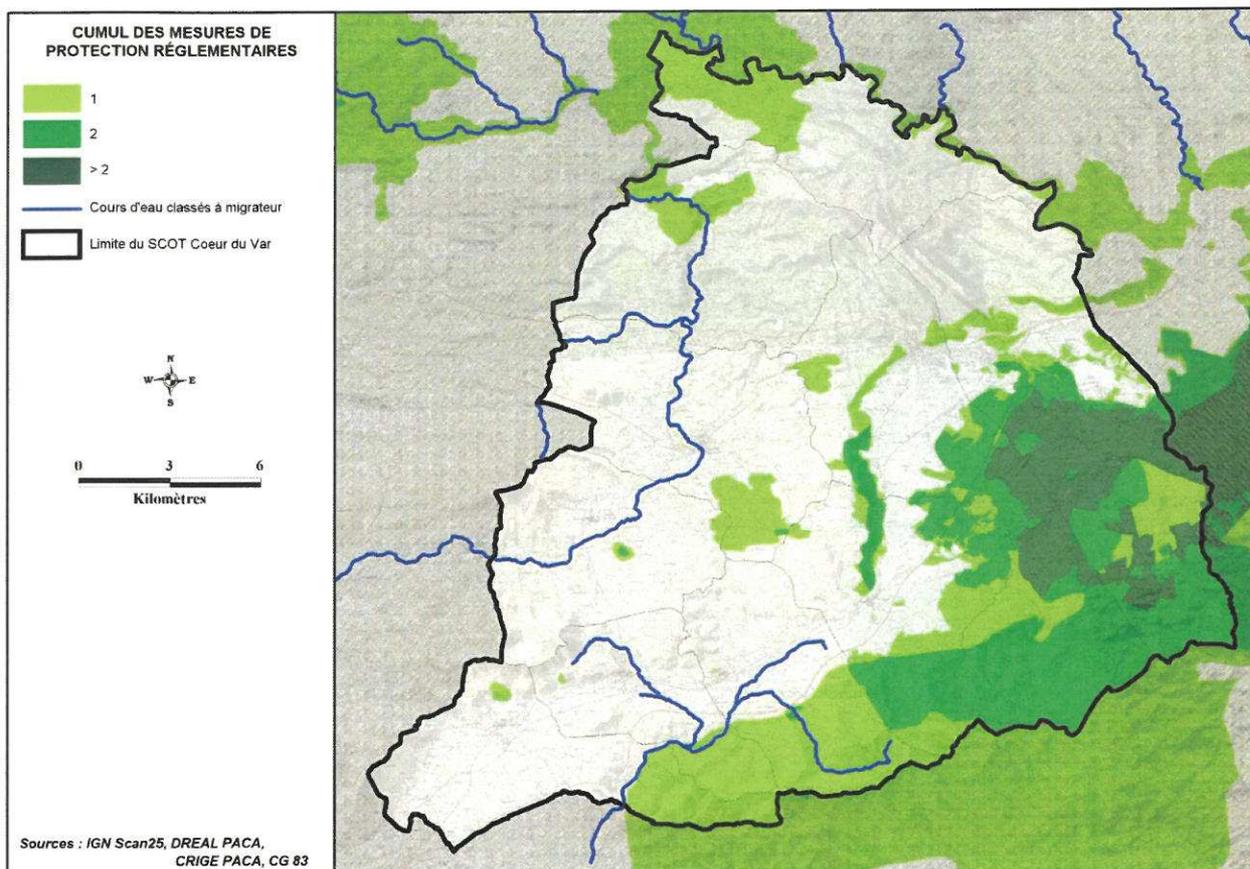
2



Si l'on s'appuie sur les scénarios du GIEC et les observations réalisées sur la période 1976-2005 pour se projeter, alors à l'horizon 2100, Cœur du Var pourrait connaître une augmentation moyenne sur l'année de +4,6° selon le scénario pessimiste du laisser faire.

Le nombre de nuits tropicales, ne descendant pas en dessous de 20° pourrait être multiplié par 5 avec ce même scénario (soit environ 3 mois dans l'année).

Le nombre de jours de fortes chaleurs au Luc, où le thermomètre passe au-dessus de 30° au moins une fois dans la journée, est entre 1981 et 2010 en moyenne de 62 jours par an, et si l'on considère qu'il pourrait être multiplié par 3 selon le scénario pessimiste, cela pourrait être les conditions climatiques de la moitié de l'année en 2100.



RESSOURCES NATURELLES : LES EAUX

	Etat initial	Tendances d'évolution
Les eaux	+ Deux bassins versants Argens et Gapeau	= Une diversification via le canal de Provence en faveur de la préservation de la ressource en eau locale
	+ 4 masses d'eaux souterraines en bon état chimique et quantitatif	↗ Un changement climatique qui pourrait avoir des conséquences sur la recharge des nappes
	+ Eaux superficielles en bon état chimique	↗ Changement des pratiques agricoles progressif
	+ Capacité épuratoire de 46 150 EH mais une part importante en assainissement non collectif (un tiers)	↘ Impact du changement climatique
	- Eaux superficielles d'une qualité écologique hétérogène	= Mise en œuvre du SDAGE 2022-2027, SAGE du Gapeau, contrat rivière Caramy/Issole, ZSCE
	- Équilibre entre ressources quantitatives et prélèvements mais certaines communes ont de plus en plus recours à l'achat d'eau	↗ Impact du changement climatique
	- Capacité épuratoire de 46 150 EH mais une part importante en assainissement non collectif (un tiers)	=
	- Un parc de stations d'épuration renouvelé mais fortement parasités par les eaux pluviales Réseaux d'eaux pluviales largement insuffisants	↗ Réalisation progressive des travaux de réseaux

CADRE DE VIE : DECHETS

Etat initial		Tendances d'évolution	
Déchets	+ Des équipements de collecte et de tri satisfaisants sur l'intercommunalité	=	
	+ Fermeture de l'installation de stockage de déchets non dangereux, source de nuisances	↘	Trouver une solution pérenne à l'échelle départementale pour l'enfouissement des déchets non dangereux

8



CADRE DE VIE : RISQUES NATURELS ET NUISANCES

Etat initial		Tendances d'évolution	
Risques et nuisances	+ Des risques technologiques faibles	=	Le respect des règles de construction parasismiques permet de limiter ce risque
	- Un risque feux de forêt important	↘ ↗	Un risque renforcé par les changements climatiques mais Mise en œuvre du PIDAF
	- Un risque inondation important	↘ ↗	Un risque renforcé par les changements climatiques mais Mise en œuvre des PAPI Gapeau et Argens
	- Des infrastructures routières bruyantes et un point noir de bruit au Luc	↗	Projet de mise en place de protections acoustiques supplémentaires sur la commune du Luc
	- Aucun site pollué avéré recensé (Basol) ; plusieurs anciens sites industriels sont recensés sur le territoire	=	

9



Article 2 – L’ambition du territoire

2.1. Rappel du projet de territoire inscrit dans le SCoT approuvé en 2016

LE PROJET POLITIQUE PORTE PAR LE SCOT CŒUR DU VAR - Un cadre de référence

« L’armature urbaine définie résulte d’un maillage historique de communes dont le fonctionnement a été détérioré par le développement déséquilibré des dernières décennies. L’affirmation de cette armature urbaine et son adaptation aux nouveaux enjeux de l’aménagement du territoire vise plusieurs ambitions :

- ☞ Absorber la croissance démographique tout en maîtrisant la consommation foncière, afin de garantir la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- ☞ Equilibrer la répartition de la croissance démographique en fonction du niveau d’équipements et de services des communes, afin de limiter les besoins en déplacements.
- ☞ Accompagner le développement des pôles en fonction de la croissance démographique qui leur est associée, afin de garantir une autonomie de fonctionnement des espaces de vie.

A travers de ce choix est affichée la volonté d’amener de la cohérence territoriale de l’inter-SCoT à l’intra-SCoT. L’armature urbaine redéfinie permet le renforcement du rayonnement inter-SCoT et un meilleur maillage entre les communes, toutes à proximité directe du pôle intercommunal ou d’un pôle relais pilier.

Ce modèle affiche plusieurs ambitions dont la volonté de :

- **Renforcer le pôle intercommunal du Luc / le Cannet**
- **Affirmer le rôle des deux pôles relais piliers** qui secondent le pôle intercommunal dans le développement du territoire (Carnoules et Flassans)
- **Encadrer la croissance démographique pour l’ensemble des communes**

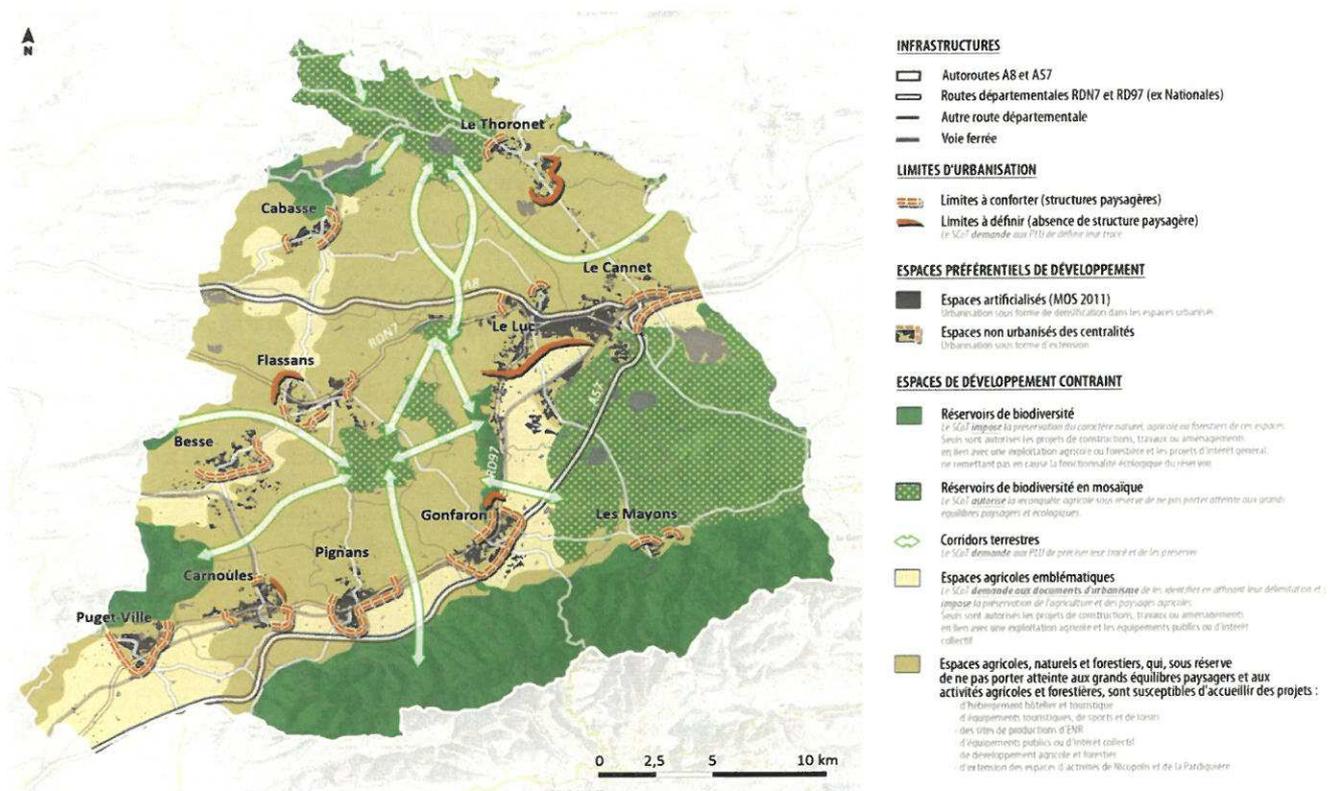
Par ailleurs, il s’agira de préparer le territoire à **accueillir au maximum une population de 55 000 habitants à l’horizon 2030**, un seuil qui permet de maîtriser la croissance démographique par rapport aux tendances actuelles tout en conservant une dynamique forte porteuse de développement pour le territoire. »

Zoom sur l’armature urbaine

Dans le modèle choisi, dit des « carrefours stratégiques », le développement est articulé autour d’un pôle intercommunal renforcé pour devenir un cœur d’agglomération (habitat, emplois, équipements structurants, ...), et de deux pôles relais en situation de carrefours stratégiques, Carnoules et Flassans, renforcés pour être des pôles secondant le pôle intercommunal pour l’accueil du développement du territoire.

Les autres pôles opèrent une remise à niveau de leurs équipements et services, vise un seuil démographique limitant la pression à l’urbanisation, et organisent les liens avec le pôle relais pilier le plus proche ainsi que le pôle intercommunal.

Les grands objectifs



- ✓ Un développement économique qui associe terroir et modernité
- ✓ La formation d'une main d'œuvre locale qualifiée en adéquation avec l'emploi créé
- ✓ Des parcs d'activités leviers d'un développement économique d'avenir
- ✓ 3 pôles urbains qui assurent l'équilibre et le maillage du territoire
- ✓ Un territoire organisé pour maîtriser sa croissance démographique
- ✓ Des centres villes renouvelés et redynamisés
- ✓ Des ressources et des paysages valorisés, support de la création de richesses
- ✓ Un développement des activités dites résidentielles au plus près des habitants
- ✓ Des déplacements rationalisés au cœur du projet de territoire
- ✓ La mise en œuvre d'un projet urbain durable
- ✓ Une production locale d'EnR
- ✓ La préservation et la sécurisation de la ressource en eau
- ✓ La préservation des ressources minérales
- ✓ La gestion et la valorisation des déchets
- ✓ La préservation des grands équilibres paysagers, des espaces à la fois protégés et valorisés
- ✓ L'identification et la préservation de la trame verte et bleue
- ✓ Un principe de multifonctionnalité des espaces agricoles, naturels et forestiers

2.2. Les enjeux d'aujourd'hui

En s'appuyant notamment sur les éléments produits dans le cadre du SCoT, du PCAET, et de la stratégie Mobilité, on peut constater que, après avoir été longtemps territoire de transit et résidentiel, Cœur du Var semble aujourd'hui amorcer sa transition.

La croissance démographique amène de nouveaux enjeux liés à la cohérence territoriale :

- Diversifier les activités économiques et proposer aux jeunes actifs des infrastructures éducatives, des entreprises et des équipements adaptés et attractifs, un objectif dans lequel s'inscrit notamment le projet Varecopole, le Lycée, le campus connecté

-
- Les transports
 - L'évitement des distances parcourues.
 - Le passage d'un réseau de transports de personnes à l'autre, intermodalité.
 - Le développement des alternatives à la voiture particulière et sa pratique en « autosolisme ».
 - L'expérimentation et la promotion des nouvelles technologies de motorisation (électrique, hydrogène).
 - La limitation des impacts liés aux transports de déchets et aux stratégies d'approvisionnements de biens.
 - Le secteur résidentiel
 - L'amélioration de la qualité et des performances énergétiques de l'habitat privé et social (logements moins précaires et performants) pour réduire la demande en énergie du secteur résidentiel
 - Le secteur tertiaire
 - La gestion énergétique optimisée dans le patrimoine public (bâti et éclairage).
 - La gestion énergétique optimisée dans les patrimoines des autres établissements tertiaires (bâti et éclairage).
 - Le secteur industrie et déchets
 - L'amélioration de la gestion de l'environnement (déchets, énergie, éco-conception, etc.) dans les industries les plus consommatrices / émettrices du territoire.
 - La limitation des impacts GES liés à l'activité de l'ex site de traitement des déchets (Balança).
 - Le secteur agricole / alimentation
 - La promotion et l'accompagnement vers des pratiques agricoles / viticoles vertueuses.
 - L'autonomie alimentaire territoriale, les attentes des citoyens en matière d'alimentation saine et durable, la lutte contre le réchauffement climatique à travers la préservation d'espaces verts et de terres arables dans les zones péri-urbaines, le développement de l'emploi non-délocalisable dans le secteur agro-alimentaire, la promotion de l'image du territoire à travers des produits de terroir.
 - Le tourisme : développement d'un tourisme durable, un slow tourisme en adéquation avec la nature dont il faut savoir tirer profit
 - Les activités économiques en lien avec la croissance verte, le développement de nouvelles filières et l'appui à leur développement sur le territoire, formation, offre foncière, facilitation...
 - Les ressources
 - Répondre aux besoins d'aujourd'hui et à ceux de demain en matière d'alimentation en eau potable et assainissement
 - Assurer la multifonctionnalité des espaces forestiers
 - Préserver les gisements potentiels en ressource minérale et développer ou favoriser le recyclage des matériaux pour répondre aux besoins actuels et futurs

Ces projets devront s'accompagner d'une réflexion d'ensemble en matière de déplacements notamment concernant leurs interactions éventuelles avec d'autres projets d'infrastructure mais aussi leurs impacts sur le trafic de manière globale et pas uniquement au droit directement de l'ouvrage.

- *Préserver les emprises de la ligne ferroviaire Carnoules-Gardanne* : Afin de préserver l'avenir, les élus souhaitent travailler à la préservation des emprises de la ligne ferroviaire Carnoules –Gardanne est préservée depuis sa connexion avec la ligne principale pour ne pas obérer les capacités d'évolution future de cet ouvrage et les réflexions en matière de mobilité entre Cœur du Var et la Provence Verte, qui prévoit sur une partie du tronçon, l'aménagement d'une voie verte qui favorisera les mobilités actives. Les différents scénarii possibles restent à étudier

Article 4 – Le Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Les actions du CRTE de Cœur du Var sont décrites dans des fiches action et des fiches projet listées dans le tableau de synthèse en annexe 1.

Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les porteurs de projets pourront utilement s’appuyer sur la grille d’analyse ex-ante proposée par l’ANCT pour mesurer l’impact environnemental et sociétal potentiel de l’action, en complément de leur demande de financement. Ces évaluations pourront concourir à l’appréciation globale de la contribution du CRTE à la transition écologique.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s’inscrivent dans les règles d’utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

4.1 Les dispositifs en cours avec l’Etat

Le binôme Le Luc/Le Cannet retenu par le dispositif ANCT « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le 14 novembre 2020, le binôme le Luc/Le Cannet constituant le pôle urbain principal du territoire a été retenu pour la mise en œuvre du dispositif. La convention d’adhésion est en cours de finalisation et devrait être signée mi-juillet 2021.

France services - Le bus e-tinérant porté par la MSA, la maison des services au public portée par la Poste et des projets en cours de labellisation

Véritable vitrine des services publics et de l’accès aux droits sur le territoire, ils permettent de compenser les difficultés de mobilité des usagers et éloignés des moyens de communication.

Le bus itinérant est mis en œuvre depuis le 1^{er} mai 2021 sur 3 jours et 3 communes du territoire : Le Luc, Gonfaron et Carnoules.

La maison France services est installée au bureau de poste du Thoronet.

Enfin, une demande de labellisation MSAP est en cours sur la commune de Pignans.

France très haut débit – déploiement sur Cœur du Var

Au travers de la mise en œuvre du SDTAN du Var, la Communauté de communes Cœur du Var participe au déploiement du très haut débit sur son territoire, en cours actuellement jusqu’en 2024.

France relance DSIL2021 – Autosuffisance énergétique du siège de la CCCV

Projet : Tendre vers l’autosuffisance énergétique des 2 500m² du siège de la CCCV grâce à :

- la pose de 450 à 600m² de panneaux photovoltaïques sur les 1 500 m² de toiture : production électricité,
- la production d’eau chaude pour le chauffage du site par énergie solaire couplé à un système thermodynamique

Programme SEQUOIA / ACTEE- Lauréat 2021 porté par le Symielec Var et l’ALEC83

La candidature AMI SEQUOIA, 5 EPCI dont la CCCV + ALEC + SYMIELEC, a été retenue en 2021. Cette candidature va permettre à la CCCV et aux communes d’engager les actions en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics identifiés dans les fiches annexées au présent contrat avec un appui financier pour la réalisation d’une quinzaine

transition écologique (CTE), un projet dans lequel le massif des Maures se place au centre d'un projet global de transition écologique, en renforçant le lien entre ses différents territoires.

Le CTE du massif des Maures est porté par le syndicat du Massif des Maures et les 3 intercommunalités partenaires, la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la communauté de communes Coeur du Var et la communauté de communes Golfe de Saint Tropez avec, en partenariat, le Conseil Départemental du Var, l'Etat, l'ADEME, le Cerema et la Banque des territoires.

Ce partenariat, à travers le CTE, a pour objectif de répondre à l'urgence climatique, en remettant le Massif des Maures au coeur de la transition écologique des territoires ; l'enjeu est de recréer une dynamique entre les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique.

5 orientations stratégiques ont été retenues pour le CTE du massif des Maures :- Orientation 1 : Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique ;

- Orientation 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage ;
- Orientation 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif ;
- Orientation 4 : Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts ;
- Orientation 5 : Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition.

A ce titre, le CTE du massif des Maures compte 21 fiches actions et 32 fiches en projet, mais il s'agit d'un document évolutif.

Pour chaque intercommunalité, un directeur responsable du pilotage du CTE a été désigné afin d'appuyer le syndicat dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation ; il est le garant du lien entre le CTE et le CRTE. Le CRTE de la CCCV reprend un certain nombre d'actions ou projets du CTE, qui sont déclinés en fiches actions/projet, car elles apparaissent structurantes ou complémentaires et répondent aux orientations stratégiques définies par la CCCV au regard de son projet de territoire.

PAPI ARGENS

63 actions complémentaires ont été définies sur la période 2017-2022 et relèvent de plusieurs axes complémentaires, parmi lesquels :

1. l'amélioration de la connaissance de l'aléa au travers notamment d'études hydrologiques, nécessaires pour dimensionner correctement des aménagements adaptés,
2. le développement de la conscience du risque via des actions de sensibilisation, la réalisation d'outils d'information ou encore la pose de repères de crues par exemple,
3. l'amélioration de la surveillance, de l'alerte et de la gestion de crise (en particulier au travers d'une appropriation accrue des plans communaux de sauvegarde),
4. une meilleure maîtrise de l'urbanisation future en dehors des zones inondables et une diminution de la vulnérabilité des constructions exposées aux inondations,
5. des actions de préservation des zones humides et des zones d'expansion des crues, dont la sauvegarde, voire l'optimisation, concourt à ralentir les écoulements en aval,
6. des travaux de renforcement d'ouvrages hydrauliques afin de mieux protéger certains sites à fort enjeu humain (centres urbains, zones industrielles),
7. des travaux d'aménagement destinés à augmenter la capacité hydraulique de certains tronçons en aval du bassin.

Ces 63 actions, représentant un volume financier de près de 96 millions d'euros hors taxes, composent le cœur du « Programme d'actions ».

PAPI GAPEAU

Sur le bassin versant du Gapeau, **21 actions** sont envisagées pour un montant d'environ 2,8 M€ HT. Elles sont réparties suivant plusieurs axes de travail:

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Par ailleurs, il ne paraît pas envisageable de dissocier l'amont et l'aval de l'investissement lui-même. En effet, les opérations inscrites au contrat nécessitent pour leur mise en œuvre effective une capacité en ingénierie complexe (études, ressources humaines...) dont aujourd'hui la Communauté de communes manque. Il s'agit de faciliter le passage à l'action. Le Contrat est donc l'occasion d'identifier ces besoins et de rechercher la mise en commun des moyens pour créer des synergies et avoir des politiques plus efficaces et efficientes.

Les besoins de la CCCV portent autant sur le suivi des politiques contractuelles, que sur le manager de commerce, le conseil en inclusion numérique...

Les services de l'Etat apporteront un appui à la communauté de communes Cœur du Var pour établir l'état des lieux écologique du territoire. La contribution prendra la forme d'un portait écologique du territoire, qui sera annexé au contrat, et aura vocation à être mis à jour régulièrement par la collectivité.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date

dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la Communauté de communes Cœur du Var mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Cœur du Var ou son représentant.

Sa composition est donc la suivante :

- Le Président de la communauté de communes Cœur du Var, ou son représentant,
- Le Préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ou son représentant,
- Le sous-préfet de Brignoles ou son représentant,
- La sous-préfète chargée de mission, déléguée territoriale adjointe de l'ANCT, ou son représentant,
- le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Var, délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant,
- les représentants de l'exécutif et des services de la communauté de communes Cœur du Var,
- les représentants des communes portant un dispositif contractuel intégré ou coordonné ou concernées par une action annexée à la convention financière annuelle du CRTE,
- le représentant des collectivités départementales et régionales,
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au contrat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés.

La configuration pourra également être amenée à évoluer en fonction de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches actions

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE, et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Il est prévu chaque année de faire un bilan afin d'envisager la nécessité de produire des avenants pour la programmation de l'année suivante (actions, orientations...).

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

Signé à Le Luc en Provence, le 12 juillet 2021

Pour l'Etat,

Le Préfet du Var,

Evence RICHARD

Pour la Communauté de communes Cœur du Var,

Le Président,

Yannick SIMON

Pour le Conseil Départemental,

Le Président,

Marc GIRAUD

Pour la Banque des Territoires,

Le Directeur Territorial

David DE ARAUJO

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableau de synthèse des actions du CRTE

CRTE 2021 – 2026 TERRITOIRE DE CŒUR DU VAR

Numéro de fiche	Opérations	Declinaison de l'opération en actions	Enjeux identifiés et déclinés dans le projet de territoire du CRTE	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Montant HT	co-financements sollicités	Calendrier prévisionnel de réalisation	Maturité du projet	catégorie de la fiche	Dispositif porteur
relancer l'économie, le tourisme durable, la formation, et l'accessibilité aux services et équipements												
1	VARECOPOLE		Développer une économie de la transition écologique attractive et compétitive Développer la formation et l'emploi autour de la transition écologique du territoire Soutenir et encourager le développement des filières vertes sur le territoire	Rééquilibrage habitat/emploi sur le territoire Opération fer de lance économique d'avenir pour le territoire	CCC/AREA	LE CANNET	27 000 000€ DONT 4 000 000€ A LA CHARGE DE LA CCCV	1 270 000€ CRET	CONCESSION AMENAGEMENT EN COURS commercialisation 2022	EN COURS DE REALISATION	ACTION	
2	LA CREATION D'UN RESEAU D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE		AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET EQUIPEMENTS AU PUBLIC + S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES + AVOIR DES EQUIPEMENTS EXEMPLAIRES	favoriser l'accès à la culture par le biais d'un maillage d'équipements, permettant d'accueillir des événements sur le territoire Hall des sports Camoules (630 000€ 2023/2024)	11 COMMUNES + CCCV	11 COMMUNES					PROJET	
2a		LE COMPLEXE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL		Reprendre au savoir nager des scolaires aujourd'hui le territoire ne saisit pas aux obligations d'apprentissage faite d'équipement Reprendre aussi aux besoins des habitants, tourisme sur le territoire	CCCV	LE LUC	14 000 000,00 €	1 000 000€ AGENCE NATIONALE DU SPORT 1 195 000€ CRET	2021-2026	redefinition en cours de la programmation	PROJET	
2b		ADAPTATION DU STADE GONFARON		PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	GONFARON	GONFARON	828 000 000 €	Region Departement Federation football	2021/2022		ACTION	
3	LA CREATION D'UN RESEAU D'EQUIPEMENTS CULTURELS DE	projets château de Flassans espace culturel de Gonfaron théâtre de verdure à Gonfaron projet culture Pignans	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	favoriser l'accès à la culture par le biais d'un maillage d'équipements, permettant d'accueillir des événements sur le territoire	11 communes	11 communes			2023-2026		PROJET	

3a	QUALITE SUR LE TERRITOIRE	POLE CULTUREL CAVE COOPERATIVE CARNOULES			CARNOULES	CARNOULES	1 521 000,00 €	323 160€ CRET DSIL 2020 281 000€ C0883 510 000€	2021-2023		ACTION	
4	VALORISER LE PATRIMOINE ET DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	PROJETS Carnoules espace ludique enfant Pignans, rehabilitation chapelle st andré Cabasse, aménagement paysager memorial des mines	renforcer l'accueil touristique sur le territoire	FAVORISER UN TOURISME DURABLE	11 COMMUNES	11 COMMUNES					PROJET	
4a		AMENAGEMENT DU SITE DU VIEUX CANNET			LE CANNET	LE CANNET	600 000,00 €		2022		ACTION	
4b		RESTAURATION CHAPELLE VIEUX CANNET				LE CANNET	LE CANNET	295 000,00 €		2022/2023		ACTION
4c		RESTAURATION SITE HISTORIQUE HAUTE VILLE				PUGET VILLE	PUGET VILLE	583 000,00 €		2019/2022		ACTION
4d		CREATION AIRE DE CAMPING CAR				LE THORONNET	LE THORONNET	50 000,00 €		2021/2022		ACTION
5	LE LYCEE COEUR DU VAR		Offre inexistante sur le territoire limiter les déplacements et favoriser l'accès à la formation des jeunes	OFFRE FORMATION SUPERIEURE	REGION SUD/ACADEMIE NICE	LE LUC	ACQUISITIONS FONCIERES A DEFINIR	REGION ETAT	LIVRAISON 2025	EN COURS	PROJET	
6	LE CAMPUS CONNECTE		Offre inexistante sur le territoire limiter les déplacements et favoriser l'accès à la formation des jeunes	OFFRE FORMATION SUPERIEURE	LE LUC	LE LUC	543 300,00 €	ETAT APPEL A PROJET Université Toulon	RENTREE 2021	EN COURS	ACTION	
7	AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES POUR LES HABITANTS	Projets poursuivre le service après l'année d'expérimentation MSA BUS ITINERANT France SERVICES Carnoules, aménagements de locaux action sociale carnoules, extension espace santé		ACCESSIBILITE DES SERVICES AUX HABITANTS - COHESION- SOLIDARITE	MSA CARNOULES	CARNOULES GONFARON LE LUC					PROJET	
8	DEVELOPPER LA CREATION DE 1/3 LIEUX OU ESPACES MULTISERVICES SUR		limiter les déplacements, limiter la consommation d'espaces, recréer une économie et des flux en centre ville	REDYNAMISATION CENTRES VILLES	11 communes	11 communes					PROJET	
8a		PROJET 1/3 LIEU A PUGET VILLE	limiter les déplacements, limiter la consommation d'espaces, recréer une économie et des flux en centre ville		PUGET VILLE	PUGET VILLE	65 000,00 €		2022		PROJET	

8b	LE TERRITUIRE	PROJET BATIMENT COMMUNAL RUE GRANDE AU THORONET		LE THORONET	LE THORONET	1 500 000,00 €	DSIL 2021?	2021/2026		ACTION	
9	MISE EN PLACE D'UN APPUI AUX SOLUTIONS NUMERIQUES POUR LES COMMERCES DE CENTRES VILLES		REDYNAMISATION DU COMMERCE EN CENTRE VILLE	CCCV	11 COMMUNES	500 000,00 €	BANQUE DES TERRITOIRES : 20 000€	2022		ACTION	
10			ACCESSIBILITE DES SERVICES AUX HABITANTS - COHESION- SOLIDARITE	11 COMMUNES	11 COMMUNES					PROJET	
10a	LA TRANSITION NUMERIQUE DES SERVICES PUBLICS	DEMATERIALISATION DES SERVICES ADS		11 COMMUNES	11 COMMUNES	A voir en fonction des communes	4000€ Etai à solliciter	2021	EN COURS	ACTION	
10b		EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE LES MAYONS		LES MAYONS	LES MAYONS	15 000,00 €	plan de relance numerique	2021		ACTION	
économiser les ressources, circuits courts, économie circulaire, alimentation, prévention déchets											
11	PROJET REUT		ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION/CONSO MMATION AGRICOLE ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	SCPI/ GONFARON	GONFARON	900 000,00 €	315 000€ SCP	AVP FIN 2021		PROJET	CTE
12	CONSTRUIRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE CŒUR DU VAR ET SA MISE EN ŒUVRE	projets Le Luc, point de vente Le Cannet, halles Flassans, halles Besse, halles Pignans, point de vente	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION/CONSO MMATION AGRICOLE	CCCV + 11 COMMUNES	CCCV + 11 COMMUNES					PROJET	
12a		ACQUISITIONS ET REMISES EN CULTURE DES TERRES POUR DEVELOPPER LE MARAICHAGE SUR LE TERRITOIRE		CCCV FLASSANS	11 COMMUNES	300 000€ ACQUISITIONS CCCV + 400 000€ TRAVAUX CCCV	CONTRAT DE RURALITE	2021-2026	EN COURS	ACTION	

13	ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU DOMAINE DE BERTOIRE		ACCOMPAGNER LE DEVELOPEMENT DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION/CONSOMMATION AGRICOLE	PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU ET DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE	PIGNANS	PIGNANS	1 500 000,00 €	2021/2023		ACTION
14	REHABILITATION ET REMISE EN CULTURE DU DOMAINE DES ANGLÉS		ACCOMPAGNER LE DEVELOPEMENT DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION/CONSOMMATION AGRICOLE	PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU ET DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE, INTALLER DE JEUNES AGRICULTEURS ET DEVELOPPER LE MARAICHAGE	BESSE	BESSE	TRVAUX DE REMISE EN CULTURE : 30 000€ TRAVAUX DE REHABILITATION BATI : 220 000€	2022/2023	CCC POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN CULTURE CA83	ACTION
15	CREATION DE LA LIAISON SCP SILLON PERMIEN		ACCOMPAGNER LE DEVELOPEMENT DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION/CONSOMMATION AGRICOLE + PERMETTRE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ADAPTER L'ACTIVITE AGRICOLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	11 COMMUNES	SCP				PROJET
16	Favoriser le développement d'une économie circulaire sur le territoire / Un programme de 13 actions individuelles + 9 actions collectives (partenariat avec le SIVED et la CC Golf de St Tropez)		FAVORISER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	FAVORISER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, ECONOMISER LES RESSOURCES	11 COMMUNES	CCCV	420 000,00 €	2019-2022	ADEME 147 000€	EN COURS DE REALISATION
17	Déploiement du tri à la source des biodéchets		PREVENIR ET LIMITER LES IMPACTS LIES A LA PRODUCTION DES DECHETS	FAVORISER LE COMPOSTAGE	11 COMMUNES	CCCV	1 500 000€ SUR 5 ANS	2019-2023	LIFE : 257 200 € Région : 107 500 € ADEME : 9 600 €	EN COURS DE REALISATION
18	Favoriser le tri des déchets		PREVENIR ET LIMITER LES IMPACTS LIES A LA PRODUCTION DES DECHETS/ECONOMIE CIRCULAIRE	FAVORISER LE TRI	11 COMMUNES	CCCV	2 100 000€ SUR 7 ANS	2019-2025	LIFE : 257 200 € Région : 34 400 € Citéo : 44 659 €	EN COURS DE REALISATION
19	CREATION D'UN ESPACE TRI A CŒUR		PREVENIR ET LIMITER LES IMPACTS LIES A LA PRODUCTION DES DECHETS/ECONOMIE CIRCULAIRE	SENSIBILISER LES HABITANTS AU TRI		CCCV	2 000 000,00 €		CPER? ADEME	PROJET

renovation énergétique et adaptation aux changements climatiques, Mobilité

20	Projets Pignans, salle polyvalente + bâtis communaux Le Luc, Rénovation gymnase Gonfaron, salle polyvalente Le Cannet, salle polyvalente + vestiaire stade + salle de danse+ remplacement de l'éclairage LED dans tous les batiments communaux Besse, maison de retraite	EXEMPLARITE PUBLIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE	réduire la facture energetique et montrer l'exemple plus d'une vingtaine d'actions programmées	11 COMMUNES + CCCV	11 COMMUNES	ACTEE Lauréat SEQUOIA		PROJET	
20a	RENOVATION ECOLE JEAN JAURES LE LUC			LE LUC	LE LUC	CCCV/Departement/DSIL/ADEME	2021/2024	ACTION	
20b	RENOVATION POLE PETITE ENFANCE LE LUC			LE LUC	LE LUC	Departement/DSIL/ADEME	2021	ACTION	
20c	RENOVATION CHATEAU DES VINTIMILLE LE LUC			LE LUC	LE LUC	DSIL	2021/2022	ACTION	
20d	RENOVATION HOTEL DE VILLE LE LUC			LE LUC	LE LUC	DSIL	2021/2022	ACTION	
20e	RENOVATION ECOLE LE THORONET			LE THORONET	LE THORONET	120 000€ dsil 2021 17 000€ CRET 1 800€ ACTEE	2021-2022	ACTION	
20f	RENOVATION ECOLE LES MAYONS			LES MAYONS	LES MAYONS	22 511€ DETR 2018 22 929€ DSIL 2021	2022	ACTION	
20g	RENOVATION ECOLE FLASSANS PHASE 2 ET 3			FLASSANS	FLASSANS		2021/2022	ACTION	
20h	REHABILITATION SALLE POLYVALENTE			CABASSE	CABASSE		2022/2023	ACTION	
20i	REHABILITATION TOITURE BATIMENTS COMMUNAUX			GONFARON	GONFARON		2021/2023	ACTION	
20j	RENOVATION ECOLE			PUGET VILLE	PUGET VILLE	DETR	2019/2022	ACTION	
20k	RENOVATION SALLE JEAN-LATOUR			PUGET VILLE	PUGET VILLE	DSIL	2021/2022	ACTION	
20l	RENOVATION SALLE POLYVALENTE			BESSE	BESSE	CCCV/DSIL	2021	ACTION	
21	ACCOMPAGNER LA RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX		projet cité Tissot le Cannet (2023-2026)	11 COMMUNES	11 COMMUNES			PROJET	
21a	RENOVATION APPARTEMENTS COMMUNAUX LES MAYONS			LES MAYONS	LES MAYONS		2021	ACTION	
	ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT								

21b		PROJET BATIMENT COMMUNAL RUE GRANDE AU THORONET		IDEM FICHE 13 LIEUX PROJET MIXTE	LE THORONET	LE THORONET	1 500 000,00 €	CSH 20217	2021/2026		ACTION
22	AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	projets Le Luc	REDUIRE LES CONSUMMATIONS ENERGETIQUES	REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE ET MONTRER L'EXEMPLE	11 COMMUNES	11 COMMUNES		SYMIELEC ADEME			PROJET
22a		BESSE			BESSE	BESSE	120 000,00 €		2022		ACTION
22b		PIGNANS			PIGNANS	PIGNANS	137 000,00 €		2022		ACTION
23	PLANIFICATION DE LA PRODUCTION ENR SUR LE TERRITOIRE			PERMETTRE DE PROGRAMMER LE DEVELOPPEMENT PV SUR LE TERRITOIRE ET TERRITORIALISER LES AMBITIONS PCAET	CCC	11 COMMUNES			2022-2023		PROJET
24	DEVELOPPER LE PV SUR LES TOITURES DES EQUIPEMENTS PUBLICS et SUR LES ESPACES PUBLICS	Projets Les Mayons Besse STEP + bâtiments communaux le Cannet Services techniques, CCCV Pignans	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	11 COMMUNES + CCCV	11 COMMUNES					PROJET
24a		BATIMENTS INTERCOMMUNAU		projet séage + les séages	CCC	LE LUC	560 000,00 €	CRET	2022		ACTION
24b		LES TERRASSES DE LA GARE			LE CANNET	LE CANNET	600 000,00 €	DSIL/REGION/ DEPARTEMENT	2021		ACTION
25	FAVORISER LES MOBILITES ACTIVES SUR LE TERRITOIRE	Projets le Luc	FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	FAVORISER LES MODES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE	11 COMMUNES	11 COMMUNES					PROJET
25a		LE CANNET			LE CANNET	LE CANNET	100 000,00 €		2022		ACTION
26	FAVORISER L'USAGE DES MOTORISATIONS ET DES CARBURANTS ALTERNATIFS		FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE / TOURISME DURABLE	favoriser les motorisations alternatives	11 COMMUNES	11 COMMUNES		Symielec ADEME Région	2021-2026		PROJET
26a		installations 2 bornes IRVE			BESSE	BESSE	25 000,00 €	Symielec ADEME Région	2021/2022		ACTION
27	FAVORISER LE COVOITURAGE	Projets Le Luc Besse	FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	11 COMMUNES	11 COMMUNES					PROJET
28	FAVORISER L'INTERMODALITE PAR LA CREATION D'UN RESEAU DE POLES D'ECHANGES	Projets le Cannet Le Luc	FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	CARNOULES LE LUC LE CANNET FLASSANS GONFARON PIGNANS PUGET VILLE	CARNOULES LE LUC LE CANNET FLASSANS GONFARON PIGNANS PUGET VILLE					PROJET

29	CREATION D'UN DEMI ECHANGEUR A57 AU LUC		FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	DESENCLAVEMENT DES MAYONS/HIERARCHIS ATION DES FLUX ROUTIERS SECURISATION DES AXES DEPARTEMENTAUX/D EVELOPEMENT ECONOMIQUE	VINCI	LE LUC			ETUDES EN COURS 1ER RENDU JUIN 2021	PROJET	
30	Projets Le Luc, desimpermeabilisation écoles + végétalisation centre-ville Le Cannet, desimpermeabilisation écoles + projet AGORA Besse, retenue collinaire + SD eaux pluviales Carnoules, projet RD13 coopérative Nord Pignans, redynamisation CV + desimpermeabilisation cours et parking Pignans Cabasse, végétalisation	CONFORTEUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET S'ADAPTER AUX CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/ DES EQUIPEMENTS EXEMPLAIRES/FAVORI SER LA SEQUESTRATION CARBONE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	GERER LE RUISSELLEMENT/FAV ORISER LA VEGETALISATION ET DONC LA QUALITE DE L'AIR, DES SOLS + REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES ...	11 COMMUNES	11 COMMUNES					PROJET	
30a	AMENAGER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE ET ADAPTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	DESIMPERMEABILISATI ON PARKING ST ROCH			FLASSANS	FLASSANS	280 000,00 €		2022	ACTION	
30b		RETENUE COLLINAIRE FLASSANS			FLASSANS	FLASSANS	280 000,00 €		2021/2022	ACTION	
30c		ELABORATION D'UN PLAN DE VEGETALISATION DES CENTRES VILLES			CCC	11 COMMUNES	50 000,00 €		2021-2022	ACTION	
30d		VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE			LE CANNET	LE CANNET	30 000,00 €		2022	ACTION	
30e		VEGETALISATION PARKING			CARNOULES	CARNOULES	243 000,00 €	FRAT DE/TR/DSSIL	2021	ACTION	
30f		AMENAGEMENT QUARTIER LE JARDIN ET ESPACE DE LA BOUCHONNERIE			CARNOULES	CARNOULES	126 000,00 €	Departement DE/TR/DSSIL	2022	ACTION	
31	REQUALIFIER LES ENTREES DE VILLE ET DE TERRITOIRE		FAVORISER UN TOURISME DURABLE, UN CADRE DE VIE DE QUALITE, DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'AMENAGEMENT		11 COMMUNES projet cabasse	11 COMMUNES				PROJET	

